

**Des valeurs,  
des principes,  
des solutions d'avenir  
pour l'électricité et le gaz**



# sommaire



SIÈGE :  
60 rue Vergniaud  
75013 Paris  
01 44 16 86 20

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

[secteur.communication@fnem-fo.org](mailto:secteur.communication@fnem-fo.org)

**Le monde de l'Énergie est en pleine mutation.**

**Mutation pour se mettre au diapason des citoyens, des États, des industries et du monde de l'économie, mais également des défis planétaires liés au réchauffement climatique.**

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION  
Vincent HERNANDEZ

RÉDACTION  
Secteur Branche des IEG

PHOTOS  
Médiathèque FO Énergie et Mines  
Adobe stock

CONCEPTION GRAPHIQUE  
Compedit Beauregard  
ZI Beauregard – BP 39  
61600 La Ferté-Macé  
02 33 37 08 33

RÉALISATION  
Secteur Communication

**FO estime que la situation doit être examinée en dehors de tout dogme, en gardant au centre de la réflexion, l'intérêt général et la durabilité de notre système.**



P. 02 **Ne pas oublier d'où l'on vient pour savoir où l'on va !**

P. 05 **Un bien triste exemple**

P. 06 **D'où vient la dette du Groupe EDF ?**

P. 09 **Quels investissements sont nécessaires pour qu'EDF assure ses missions de Service public ?**

P. 11 **Pourquoi et comment l'intérêt général doit être au centre de nos décisions ?**

P. 15 **Abrogation de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du Service public de l'électricité et du gaz**

P. 16 **Renationalisation du Groupe EDF et des entreprises de la filière gaz française des IEG Changement de statut juridique**

P. 17 **Abrogation de la loi NOME et fin de l'ARENH**

P. 18 **Renégociation de la directive concessions pour « sortir » nos concessions hydrauliques de la concurrence**

P. 19 **Ensemble, agissons pour demain**

# Ne pas oublier d'où l'on vient pour savoir où l'on va !

---

Votée par un gouvernement d'union entre gaullistes et communistes, la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 réorganise les industries électriques et gazières comme jamais auparavant. Elle établit la nationalisation de la production, du transport, de la distribution, de l'importation, de l'exportation et de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

C'est ainsi que naissent en France deux établissements publics industriels et commerciaux :

- Gaz de France (GDF) dédié au gaz naturel.
- Électricité de France (EDF) dédié à l'électricité.



EDF et GDF sont alors deux entités juridiquement distinctes, mais qui partagent un certain nombre de directions, par exemple la direction du personnel ou la direction de la distribution.

La loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du Service public de l'électricité et du gaz publiée le 10 février 2000 pose les bases du marché ouvert de l'électricité et du gaz naturel en transposant les engagements européens en droit français.

Cela marque la fin des directions communes connues sous le sigle « EDF GDF ».

En 2003, une directive européenne impose la séparation des activités de distribution de l'énergie de celles de production et de fourniture. Deux gestionnaires de réseaux publics de distribution distincts voient alors le jour :

- EDF Réseau Distribution (pour l'électricité); devenu ENEDIS.
- Gaz de France Réseau Distribution (pour le gaz naturel); devenu GRDF.



Les statuts d'EDF et de GDF évoluent en 2004, EDF et GDF passent du statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) à celui de Société Anonyme (SA).

La libéralisation du marché de l'énergie a donc amené EDF et GDF (depuis devenu GDF SUEZ puis ENGIE) à être concurrents : EDF et ENGIE fournissent désormais à la fois de l'électricité et du gaz naturel à prix de marché depuis 2004 pour tous les professionnels et 2007 pour les particuliers.

À ce jour, l'État français détient 23,64 % du capital d'ENGIE et 83 % de celui d'EDF.



Depuis les années 2000, sous pression de la Commission européenne ou par volonté politique des différents gouvernements français, le secteur de l'énergie doit faire face à des attaques incessantes.

Pour l'électricité, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) du 7 décembre 2010 institue l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), dans la limite d'un plafond de 100 TWh à répartir entre ses propres concurrents.

Cette loi signe également la fin des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité pour les grandes et moyennes entreprises (les tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015. Elle a permis aussi la réversibilité illimitée (droit de revenir au tarif réglementé après avoir opté pour l'éligibilité) et de ce fait, le TARTAM (dispositif transitoire destiné à donner accès un tarif proche du tarif réglementé pour les clients industriels qui avaient conclu un contrat à prix de marché plus coûteux que le tarif) a disparu.

Pour le gaz, l'Assemblée nationale adopte définitivement, le 11 avril 2019, la loi PACTE qui comporte des mesures programmant l'extinction des tarifs réglementés du gaz un an après la publication de la loi pour les clients professionnels et le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les particuliers et les copropriétés.

Lors la présentation de la PPE en novembre 2018, le Président MACRON a clairement imposé à EDF de lui proposer des évolutions de sa structure lui permettant de « faire face aux défis auxquels l'entreprise est confrontée dans le nucléaire, les énergies renouvelables, les services énergétiques et les réseaux ». Idée qu'il avait déjà soulevée lorsqu'il était ministre.

Le groupe EDF ne s'est pas fait prier et en 2019, a présenté aux organisations syndicales une ébauche de projet Hercule, aux contours flous pour plusieurs activités, en indiquant que ce projet n'avait de sens pour autant qu'il soit entendu au niveau de la réforme de l'ARENH.

Depuis 2019, en coulisse et dans le plus grand secret, il semble que les réflexions aient avancé, sans aucun réel dialogue social, et tout en laissant subsister un certain nombre de zones d'ombre.

Cette « commande » du gouvernement qui s'est traduite par le projet Hercule est présentée comme une solution inéluctable aux problèmes de financement des investissements à venir et à la dette du Groupe.

**Pour FO Énergie et Mines, Hercule n'est en aucun cas une fatalité et encore moins une solution.**

Il nous semble nécessaire de faire un point précis sur des éléments spécifiques mis en avant par certains et surtout démontrer que **d'autres solutions d'avenir existent, pour le Service public, pour l'indépendance énergétique de la France, pour la garantie de la sécurité d'approvisionnement en électricité, pour la péréquation tarifaire, pour le Groupe EDF et pour le personnel.**

# Un bien triste exemple

La réorganisation du Groupe ENGIE appelée plus communément « le plan CLAMADIEU », ne poursuit qu'un seul objectif, démanteler davantage le Groupe et opérer une vente à la découpe.

D'un côté, le Groupe «New ENGIE» au sein duquel nous retrouverons toutes les activités d'infrastructure, de commercialisation et des énergies renouvelables et de l'autre, le Groupe «Bright» devant regrouper toutes les activités de services.

En effet, la direction du Groupe, en voulant séparer le Groupe en deux, souhaite orienter sa nouvelle stratégie vers les infrastructures et le renouvelable au détriment de ses activités de service (Inéo, Axima et autre Endel) dont elle souhaite maintenant se séparer alors qu'elle disait il y a encore quelques mois que ces dernières étaient absolument indispensables au développement du Groupe.

Ces cessions «en masse» sont censées financer une nouvelle croissance et devraient permettre aux activités d'infrastructure (GRDF, GRT, STORENGY, ELENGY) de se développer... C'est totalement faux : il y a de nombreuses années que le Groupe ne fait plus ou quasiment plus d'investissements et que les cessions sont surtout utilisées pour maintenir les dividendes au plus haut niveau des grands groupes du CAC 40.

De surcroît, les seuls investissements qui seraient réalisés sur les infrastructures et les énergies renouvelables ne le seront très probablement pas en France, mais en Asie ou en Amérique.

## Alors quel avenir pour les salariés ?

Pour certains (Bright), probablement une cession (Vinci ou Eiffage et autre Bouygues) ou une mise en bourse ?

## Quelles garanties sociales ?

Les engagements qui avaient été pris au moment de la vente des activités d'exploration production et plus récemment du GNL à Total ne nous rassurent pas, car aucun d'entre eux n'a été respecté. Les premiers ont licencié tous leurs salariés en France pendant que les seconds n'ont même pas attendu la fin des délais pour vider la filiale qui avait été créée et supprimer définitivement le Statut des IEG.



Pour les salariés des entreprises GRDF, GRT GAZ, STORENGY, CNR, Le Commerce Gaz et le renouvelable, l'horizon n'est guère plus réjouissant.

Dans un contexte où une fois séparé en deux, le Groupe sera plus fragile et à la merci de « prédateurs » comme Total qui ne se privera pas de faire une OPA dès que l'occasion se présentera, car ENGIE se sera déjà séparé de tout ce qui ne l'intéressait pas...

FO Énergie et Mines dénonce depuis l'ouverture du capital de GDF toutes ces basses manœuvres financières qui n'ont d'intérêt que de remplir les poches des actionnaires au détriment bien entendu des personnels, mais également des entreprises historiques.

Nous ne pouvons que constater le triste exemple de ce qu'est devenu GDF, EPIC solide il y a moins de 20 ans, jouant pleinement son rôle d'énergéticien au service du pays et de nos concitoyens, qui est dépecé depuis ces dernières années, par des vautours de la finance, qui en l'affaiblissant en dégagent des profits encore plus importants.

**La filière gaz française dans son ensemble doit rester un atout industriel, économique et social pour la France et la direction prise depuis 2004 n'est certainement pas la bonne !**



# D'où vient la dette du Groupe EDF ?

---

Il y a effectivement des besoins de financement pour EDF, et il est vrai que cette dette est importante.

Nous rappellerons que la dette financière d'EDF a été largement creusée par des décisions des pouvoirs publics ou des décisions des dirigeants de l'entreprise qui ont été contestées par le personnel.

- C'est ainsi qu'EDF a perdu près de 50 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires dû aux décisions prises depuis 2004 par l'État et le Parlement : on se souvient du TARTAM en 2006 et évidemment de l'ARENH depuis 2010, qui sont des scandales absolus.
- EDF a dû aussi depuis sa mise en Bourse subir plus de 20 milliards d'euros de prélèvements sur ces résultats en dividendes impactant directement l'enveloppe d'investissement pour préparer correctement l'avenir.
- EDF a dû participer à la consolidation de la filière nucléaire.

L'État a exigé la reprise de 75 % d'Areva NP (fabricant de chaudières) pour 2,5 milliards d'euros et en finançant, sur ses fonds propres deux tiers du coût estimé à 22 milliards de livres sterling, les deux réacteurs britanniques de HPC, projet lancé prématurément pour maintenir la charge des usines rachetées. Ce dernier investissement est un des facteurs essentiels du creusement de la dette d'EDF et avait à l'époque suscité l'hostilité des six administrateurs salariés d'EDF. Faut-il rappeler que cela s'est fait sous l'impulsion d'un certain Emmanuel MACRON, alors ministre de l'Économie ?

Certes, nous sommes à FO favorables à une place importante du nucléaire, énergie décarbonée dans le mix électrique, mais nous considérons que l'État s'est, en l'espèce, largement défaussé de ses responsabilités et de son absence de contrôle sur la gestion d'Areva. Il a préféré faire supporter à EDF les conséquences de son impéritie !

Cette décision de l'État prise en 2015-2016 est d'autant plus étonnante que parallèlement, il a décidé de fermer Fessenheim. Alors que cette centrale était parfaitement sûre !



Une absurdité économique, industrielle et environnementale et ce n'est pas fini... Il envisage de fermer 12 autres réacteurs d'ici 2035, et cela sans compter le renvoi à l'après 2022 du lancement éventuel de 6 EPR et la mise en débat des scénarios aberrants pour 100 % de renouvelable d'ici 2050.

Où est la cohérence entre ces décisions : demander à EDF de financer la restructuration de la filière nucléaire tout en refusant de donner des perspectives à EDF en la matière et de pousser des scénarios ne laissant plus de place dans l'avenir au nucléaire !

- Enfin, EDF a, avec l'appui total de l'État, investi à l'étranger au prix de lourdes pertes qu'on peut évaluer à 14 milliards d'euros en 15 ans. Ces investissements hasardeux ont été largement dénoncés par FO qui avait pourtant mis en garde contre les risques encourus.

**La dette ne vient pas de nulle part ! Elle repose sur des raisons objectives et documentées.**



# Quels investissements sont nécessaires pour qu'EDF assure ses missions de Service public ?

---

Parallèlement, EDF est amenée à investir chaque année environ 15 milliards d'euros, principalement pour le parc nucléaire, les réseaux et les énergies renouvelables.

Et on entend une « petite musique » nous dire que dans les ENR, EDF est en train de se faire dépasser par d'autres acteurs, essentiellement dans les énergies renouvelables, et qu'il faut donc mettre en œuvre Hercule.

Rappelons qu'en 2004, lorsque s'est posée la question de l'ouverture du Capital, assortie d'une augmentation de celui-ci, cela était « justifié » à l'époque par la nécessité pour EDF de se développer dans le gaz ! C'était déjà le même discours sur la course à la taille, mais à l'époque, on parlait d'une complémentarité gaz et électricité.

Aujourd'hui, on se lance à tout va vers les renouvelables, mais sans réfléchir sur le pilotage d'ensemble du système électrique avec autant de moyens de production non pilotables.

Les questions que pose FO sont donc les suivantes :

Quand cesserons-nous de mettre des milliards d'euros pour développer des moyens de production intermittents (éolien et photovoltaïque) en lieu et place des moyens pilotables (nucléaire et centrales à charbon) ?

Rappelons qu'en 2018, la Cour des comptes avait estimé que ce soutien public représentait 121 milliards d'euros et que depuis, ces chiffres ont substantiellement augmenté. Tout cela avec aucun bénéfice pour les engagements de la France en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, le mix électrique français étant déjà à 90 % décarboné grâce au nucléaire et à l'hydraulique !



Contrairement à ce qu'affirme la ministre, Mme POMPILI, qui reste avant tout une militante antinucléaire, la fermeture de Fessenheim (et de ses 1800 MW) pèse lourdement dans ce paysage. Et quand on voit la faiblesse de la contribution de l'éolien ces dernières semaines, sans compter évidemment celle du solaire, on voit bien que nous allons dans le mur !

Sans compter qu'il faudra convaincre la population. Pour atteindre les objectifs de la PPE, il faudra multiplier entre 2 et 3 le nombre d'éoliennes (15 000 mâts au lieu de 6000) et développer le solaire en empiétant sur des espaces naturels.

Cela suscite de plus en plus de réactions des populations y compris sur le solaire (projets contestés dans les Landes par exemple ou encore dans le Larzac...).

Sans dénombrer les critiques qui se multiplient sur les conséquences sur la biodiversité : l'American Bird Society vient par exemple d'annoncer qu'un million d'oiseaux étaient tués par les 65 000 éoliennes aux USA ! Combien en France ?



# Pourquoi et comment l'intérêt général doit être au centre de nos décisions ?

---

L'électricité et le gaz sont des biens vitaux et de première nécessité. La question de leur accès à un prix le plus bas et identique pour tous est une question d'égalité citoyenne. De ce point de vue, la péréquation tarifaire, et l'obligation de desserte sont fondamentales.

Ce raisonnement vaut pour le tissu industriel et économique pour lequel l'énergie peut représenter un frein à la compétitivité. L'énergie, mais aussi l'origine de celle-ci, par la taxation du carbone, va faire baisser les marges et plomber la compétitivité de ceux qui aujourd'hui ne s'en préoccupent pas.

Enfin, pour les territoires, la solidarité qui s'exerce à travers la péréquation tarifaire est un atout. En effet, les coûts de distribution sont élevés pour ceux où la densité de population y est faible ou pour les territoires non interconnectés, notamment les DOM, pour lesquels les coûts de production ne pourraient être répercutés directement sur les populations concernées.

## 1. Le Service public de l'Énergie doit rester un outil d'Égalité Républicaine

Il faut donc pour cela en conserver son caractère intégré du point de vue territorial est en rejeter toute menace de découpage, régionalisation...

Il faut donc conforter les obligations de Service public qui reposent sur EDF et sur les entreprises de la filière gaz en France, notamment la péréquation tarifaire, l'obligation de desserte, et la continuité de service 24/24.

Il faut également s'appuyer sur le Service public de l'Énergie pour assurer une égalité sociale. La question de la précarité est centrale et pourrait s'accroître. Seul un opérateur national peut en assurer la transparence et l'efficacité en lien avec les services sociaux.

## 2. Garantir une cohérence en matière de compétences, de parcours professionnels et de Garanties Sociales

Le Service public de l'Énergie doit se préoccuper des compétences et des parcours de carrières de ses personnels.

L'article 3 du Statut des IEG doit être la règle pour toutes et tous. Pour les acteurs existants et conventionnels du mix énergétique et ceux des domaines émergents (ENR, hydrogène...). Producteurs, transporteurs, Distributeurs, Fournisseurs, Commercialisateurs... tous dans le cadre réglementaire et statutaire!

Hors de question d'accepter un Ancien Monde « sous statut » et un « Nouveau Monde » où règne « la loi de la jungle ». De même que doit être entreprise la réinternalisation des activités pour lesquelles la sous-traitance se traduit par un dumping social et par la précarité des salariés.



## 4. Un Service public garant de la Lutte contre le réchauffement climatique

Pour conforter le mix énergétique français, il faut aussi relever le défi des ENR : Solaire, Éolien, Photovoltaïques, Biogaz, etc. Le premier des défis étant celui de son financement.

À l'instar de la filière nucléaire, les besoins en capitaux sont colossaux. Le système concurrentiel voulu dans le projet européen actuel ne sait faire face à ses besoins qu'en créant des niches alimentées par des « régulations ». Finalement, c'est encore une captation de taxes et d'impôts qui a pour principal effet de « rémunérer le capital ».



Autre défi, celui de l'optimisation des ENR. Comment les faire produire au maximum de leurs possibilités même en l'absence de besoins sur le réseau ?

Là encore l'hydrogène est une solution à prendre en compte. Le Couplage ENR-Hydrogène permet de tirer le meilleur parti économique des ENR, l'hydrogène permettant de restituer l'énergie quand le réseau en a besoin, quelles que soient les conditions de vent ou d'ensoleillement.

Les exigences environnementales vont nous conduire à nous interroger sur le devenir de nos déchets et le moyen de les recycler. Le retraitement des déchets organiques pour les transformer en Biogaz répond à cette exigence. Le gaz présente lui aussi l'avantage de pouvoir être stocké. Des débouchés doivent être assurés à cette filière de manière à en garantir la viabilité sur le long terme.

Enfin, il est bon de rappeler que l'énergie hydraulique est fondamentale au mix énergétique français. Énergie Verte par excellence. Énergie pilotable, renouvelable, source de vie sociale, économique, sportive, culturelle, touristique pour les vallées et de nombreuses régions.

Vouloir faire de l'eau de nos rivières un business comme les autres représente un déni d'utilité publique inacceptable.

## 5. Donner les moyens à notre Recherche et développement

Le monde de demain dans le domaine de l'énergie se construit aujourd'hui dans nos centres de recherche.

La recherche en France n'est plus à la hauteur des besoins de la Nation. Là encore la situation COVID 19 en est un bien triste révélateur. Le glorieux Institut Pasteur n'a pas encore répondu présent. Notre recherche privée n'a pas fait mieux, le grand SANOFI annonçant même des suppressions d'emplois dans la recherche en France.

La recherche c'est aussi une question d'autonomie stratégique pour demain.

## 6. Donner au Service public de l'Énergie un statut qui lui permet de faire face à ses besoins de financement



La faillite du système mis en place ces dernières décennies se résume assez bien dans la situation de la France en matière d'équilibre. Le 15 janvier 2021, le système français n'a pas pu faire face à une demande de consommation 20 % inférieure au « dernier plus haut », environ 80 000 MW contre 100 000. De plus, ce genre d'événement se caractérise par une hausse du bilan carbone. Alors que le mix français est de 36 g de CO<sub>2</sub> par kg nous sommes montés à plus de 80 !

La principale raison est l'importation de MW très carbonés que nos voisins sont très heureux de nous vendre à un prix de marché très rémunérateur !

À elle seule, cette journée est un bilan objectif. Le système poussé par les actuelles règles européennes est pour l'intérêt général, économiquement mauvais, il ne garantit pas l'autonomie stratégique et ne répond en rien aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique. Les États doivent donner une nouvelle feuille de route à l'énergie.

Son utilité publique, son importance au regard du réchauffement climatique justifient que cette Europe abandonne l'idée d'un grand marché ouvert à tout vent de l'électricité.

D'ailleurs l'Europe sait revenir sur ses principes « de libre circulation » quand la situation le justifie. C'est bien le cas pour « la libre circulation des personnes » dans le cadre de la gestion sanitaire du COVID 19 !

La catastrophe industrielle, environnementale, économique et sociale qui arrive le justifie. Quand on veut, quand on doit, on peut ! Et FO pense que l'on peut sereinement envisager une autre direction que celle prise ces dernières années.

Dans ce cadre, les propositions de FO s'ancrent dans une vision républicaine du marché de l'énergie.

Elles reposent sur des propositions pour faire face aux enjeux financiers, sociétaux et environnementaux :

- Abrogation de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du Service public de l'électricité et du gaz.
- Renationalisation et changement de statut juridique de SA en EPIC du Groupe EDF et de la filière gaz française.
- Abrogation de la loi NOME et de la loi PACTE.
- Renégociation de la directive concessions pour obtenir une exemption pour nos concessions hydro-électriques.

# Abrogation de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du Service public de l'électricité et du gaz

---

FO depuis des années demande un bilan contradictoire de l'ouverture des marchés et donc des conséquences de cette loi qui a transposé en droit français les engagements européens en la matière.

Ce bilan est pour FO, clairement négatif, car la «modernisation» s'est traduite par une flambée des prix de l'électricité et du gaz pour les Français, mais a également entraîné un affaiblissement des deux entreprises nationales qui depuis 1946 avaient permis au pays de bénéficier de fondations énergétiques solides tout en permettant aux Français de bénéficier d'un Service public à la pointe de la technologie et d'un niveau inégalé dans le monde.

Cette «modernisation» n'a donc pas servi au développement du Service public, mais à son affaiblissement.

La crise sanitaire que nous connaissons, a mis au jour le fait que les services publics sont indispensables au pays car permettant d'apporter à tous les Français sur tout le territoire une réponse identique à leurs besoins.

**L'État français, comme chacun, doit savoir apprendre de ses erreurs et prendre les décisions politiques fortes dans l'intérêt de la France et des Français.**

**Concernant l'énergie cela passe par l'abrogation de cette loi pour préparer un monde de demain permettant à toutes et tous de bénéficier d'un Service public républicain de l'énergie.**



# Renationalisation du Groupe EDF et des entreprises de la filière gaz française des IEG

## Changeement de statut juridique

Le projet Hercule vise à renationaliser le nucléaire et l'hydraulique, mais en ouvrant largement le capital d'EDF Vert dans laquelle seraient inclus Enedis, Commerce et SEI (Systèmes Électriques Insulaires), ces derniers étant « sortis » de la maison-mère.

C'est évidemment inacceptable pour FO.

À FO, nous sommes pour la renationalisation, mais pas que d'une partie d'EDF, mais du Groupe EDF dans son ensemble !

Car nationaliser une partie pour en privatiser le reste, c'est un scénario de banque d'affaires, pas une réponse de renforcement de notre Service public ! il ne faut pas que le Groupe EDF devienne un groupe financier, mais reste industriel.

Parallèlement, la dette d'EDF ayant été creusée dans les conditions que l'on a décrites précédemment, il appartient à l'État d'assortir cette renationalisation d'un changement de statut juridique du Groupe EDF.

Parler d'EPIC n'est pas abracadabrantesque, mais simplement pragmatique compte tenu de la nature des activités du Groupe. Parler d'une simple augmentation du capital est insuffisant et ne permettra pas de garantir un avenir consolidé notamment face aux investissements à réaliser.

**Seul le statut d'EPIC permettra au Groupe de continuer à se développer au service de la Nation et des citoyens**, comme d'ailleurs il l'avait fait depuis 1946 jusqu'à son passage en SA. L'EPIC ayant fait largement ses preuves, il nous apparaît incontournable d'y revenir. Alors, s'il doit y avoir un courage politique de la part du gouvernement, c'est cette orientation qui doit être retenue, même si la France devra mener un combat juridique pour y arriver.

De la même manière, **il faut cesser d'abandonner les entreprises gazières des IEG à la loi des marchés. Ce n'est pas l'intérêt de la France**, que cela soit au niveau, industriel, économique, environnemental ou sociétal. La filière gaz française a toute sa place dans un mix énergétique raisonné participant activement à des solutions décarbonées d'avenir.



# Abrogation de la loi NOME et fin de l'ARENH

---

FO a depuis l'origine contesté l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et du gaz qui est une absurdité et l'ouverture de ces marchés depuis 1999 nous a donné malheureusement raison.

Qui de bonne foi peut prétendre que cette ouverture s'est traduite par une amélioration de la situation des consommateurs ou du Service public rendu ? Poser la question, c'est y répondre !

De ce point de vue, la loi NOME votée en 2010 avec la création de l'ARENH est une absurdité totale. Elle a imposé à EDF de partager 100 TWh soit le quart de la production nucléaire de l'époque avec ses concurrents avec un prix de 42 euros le MWh. Celui-ci, resté figé depuis 2012, a laissé aux fournisseurs alternatifs le bénéfice d'un droit d'option gratuit. Avec cela, ils gagnent à tous les coups. Facile la concurrence dans ces conditions !

Et évidemment, alors que la loi NOME était conçue pour 15 ans afin de permettre aux alternatifs de développer leurs propres moyens de production, cela n'a pas été le cas. Ils ont donc bénéficié du nucléaire sans prendre aucun risque. Si les prix de marché étaient inférieurs à l'ARENH, ils achetaient sur le marché, sinon ils prenaient de l'ARENH.

Un vrai scandale ! Pas étonnant que dans ces conditions, ils réclament le déplaçonnement de l'ARENH. Pourquoi se gêner ?

Alors évidemment **FO revendique l'abrogation de cette loi NOME et plus largement la fin de cette concurrence absurde.**



# Renégociation de la directive concessions pour « sortir » nos concessions hydrauliques de la concurrence

---

C'est une solution juridiquement possible et socialement, industriellement et économiquement souhaitable!

Rappelons, en effet, que lors de la négociation de la directive « concessions » de 2014, nos voisins allemands (qui donnent si souvent des leçons d'Europe à leurs voisins tout en défendant méthodiquement leurs intérêts nationaux), ont obtenu une exemption de la directive concessions pour la distribution d'eau potable, parce que leur modèle d'organisation de ce Service public aurait été incompatible avec l'application de la directive.

Pourquoi la France n'a-t-elle pas fait de même pour l'hydro-électricité qui joue un rôle essentiel pour la sécurité d'approvisionnement de la France et qui en outre assure d'autres fonctions que la production d'électricité?

Alors, oui à FO, nous le disons, ce qui est juridiquement possible pour l'Allemagne doit aussi l'être pour la France, car le sort de l'hydro-électricité est un enjeu essentiel pour notre pays. Tout est question de volonté politique!



# Ensemble, agissons pour demain

---

Les solutions que propose FO vont évidemment à l'encontre des politiques libérales menées par les gouvernements successifs, mais notre rôle consiste à veiller aux intérêts des personnels, du Groupe EDF, de la filière gaz française et à l'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons jamais un projet comme Hercule qui continue dans la voie du démantèlement d'EDF et donc à la destruction de ce que représente ce Groupe. Le Groupe EDF est un pilier de la République, car ce fleuron industriel, créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a construit l'indépendance énergétique de la France, tout en permettant d'assurer une sécurité d'approvisionnement en électricité décarbonée pour l'ensemble du pays et de nos concitoyens, ainsi qu'en garantissant une péréquation tarifaire pour l'électricité symbole d'égalité, de solidarité et d'unité nationale.

C'est la raison pour laquelle nous condamnons le plan CLAMADIEU qui n'a pour objet de continuer à démanteler ENGIE et d'affaiblir la filière gaz française, uniquement pour satisfaire des actionnaires avides de dividendes ou de gros groupe qui ne veulent que continuer à se développer pour faire encore plus de bénéfices.

Ce dont nous avons besoin, c'est davantage de Service public, et non d'un meccano industriel imaginé par des banques d'affaires plus portées par la perspective de juteuses commissions que par la défense de l'intérêt général!

**Nos propositions sont des propositions d'avenir,  
un avenir où les valeurs ne se déterminent pas  
en euros, mais en égalité, en solidarité  
et en unité nationale !**



# Restez informé, comme vous voulez, quand vous voulez



[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

Disponible sur  
**App Store**

DISPONIBLE SUR  
**Google Play**